

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Enfants d'occasion

Violette Bouteloup et Zoé Guellerin

Lycée Saint-Joseph-du-Loquidy,
Nantes

Mesdames, Messieurs, membres du jury,
Mesdames Messieurs,

En anglais, *rehoming* signifie « trouver un nouveau propriétaire à un animal de compagnie ». Malia n'est ni un chat, ni un chien, mais une jeune fille de 16 ans et pourtant, demain, elle défilera devant une trentaine de personnes dans l'espoir d'être de nouveau « réadoptée ». Après quatre années d'errance, de famille adoptive en famille adoptive.

Tout commence il y a quatre ans, dans un orphelinat d'Haïti, où Malia a passé les douze premières années de sa vie. C'est à cet âge qu'elle est adoptée par une famille américaine, les Collins. On lui promet une vie merveilleuse où elle sera entourée par une famille aimante. En réalité, Malia a beaucoup de mal à s'adapter à ce nouveau pays, à la culture et aux habitudes différentes, et sa mère adoptive ne lui laisse pas le temps de s'habituer à sa nouvelle vie. La jeune fille a besoin d'attention, d'écoute et de temps. Les Collins ne mesuraient pas leur devoir de parents : aimer Malia, c'est-à-dire la supporter, l'accompagner, l'éduquer. Ils se retrouvent submergés par les difficultés de leur fille. Alors, après seulement sept mois d'adoption, ils déposent une annonce sur Facebook, pour trouver une nouvelle famille à l'enfant : « *Nous aimerions tant en finir avec elle, une bonne fois pour toutes !* » À cette annonce répondent plusieurs personnes. Et un jour, à la sortie de l'école, un homme vient chercher Malia. Elle ne l'a jamais vu, son nom lui est inconnu. Pourtant, c'est chez lui qu'elle doit vivre désormais. Pas d'au-revoir. Malia ne gardera pour seul souvenir des Collins que son dernier goûter. Elle ne comprend pas, elle se sent perdue, trahie. De ce changement de parent, l'État ne sait rien, alors que l'article 21 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ précise que l'adoption d'un enfant ne peut être autorisée que par les autorités compétentes.

¹ Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. [N.D.E.]

Le contrat griffonné à la hâte entre les deux familles n'a de valeur qu'entre elles. Aux yeux de la loi, les parents de Malia restent les Collins. Aux yeux de la loi, certes, mais dans les faits le lien sacré qui unit une famille a été détruit.

Malia se retrouve donc dans cette voiture, avec un inconnu, un inconnu qu'elle doit dorénavant appeler « papa ». Il lui explique qu'elle habitera avec eux et qu'elle aura cinq frères et sœurs avec qui jouer. « *Tu verras, chez nous, c'est le paradis !* » Un paradis... et quel paradis ! Un paradis dans lequel Malia se fera *régulièrement* violer par son père et intimider par sa mère qui la menace de la renvoyer dans sa première famille si elle parle de l'enfer qu'elle vit. Un enfer contraire aux dispositions de l'article 19 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Celui-ci devrait assurer la protection de Malia contre toute forme de violence, y compris la violence sexuelle, d'atteinte, de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation. La jeune fille ne le sait pas et personne ne vérifie que ses droits sont respectés puisque les services sociaux américains n'assurent pas le suivi de ces enfants « réadoptés ».

Alors, elle se tait. Elle se tait car sa plus grande peur est d'être à nouveau envoyée « elle ne sait où ». Et c'est bien ce qui va arriver. La jeune fille se retrouve trimballée de famille en famille, quatre au total.

Sept mois chez les Collins, Malia a 12 ans.

Un an chez les Miller, Malia a 13 ans.

Six mois chez les Harris, Malia a 14 ans.

Dix mois chez les Parker, Malia a 15 ans.

Et maintenant ?

À ses 16 ans, Malia est finalement placée dans une agence spécialisée qui accueille ces enfants et les remet sur le marché de l'adoption pour une somme de 3 500 dollars, soit moins de la moitié d'une adoption classique. Des enfants d'occasion en somme, bradés pour attirer les potentiels acheteurs. Le prix de l'enfant baisse, l'humiliation grandit. Cette humiliation culminera demain lorsqu'elle essaiera de convaincre des parents de l'adopter en défilant. Elle qui, malgré tout, place tant d'espérance en eux, et eux qui sont surtout rassurés de savoir qu'ils peuvent la « rendre ».

L'histoire de Malia n'est pas un cas isolé. Chaque année, ce sont 25 000 enfants qui sont abandonnés, parce qu'ils ne conviennent plus aux critères familiaux. La procédure est simple, bien trop simple : une annonce sur Internet, un enfant donné, une famille inconnue. Aucune vérification des futurs parents n'est réalisée. Aussi facile que de trouver un nouveau maître à son chien. Oui, Mesdames et Messieurs, il existe bien un endroit dans le monde où se débarrasser de son enfant sur Internet est possible. Cet endroit, ce sont les États-Unis d'Amérique, la plus ancienne des démocraties. L'un des pays fondateurs de l'ONU, dont la Convention internationale des droits de l'homme a érigé la dignité humaine au rang des droits fondamentaux de tout homme. Mais quelle dignité reste-il à un enfant qui n'est plus considéré que comme une marchandise ? qui a été rejeté par les personnes censées l'aimer le plus ? qui doit défiler comme une bête de foire pour avoir le droit, peut-être, d'être heureux ? qui risque sur ce marché de l'enfant, car il s'agit bien de cela, un « marché », de devenir la proie des prédateurs sexuels ?

Ces réadoptions entraînent des traumatismes profonds. Comment faire lorsque les parents apprennent à l'enfant abandon et désamour ? Il se retrouve perdu, et n'ose plus accorder sa confiance de peur d'être blessé une nouvelle fois. L'enfance passée, les traumatismes s'effacent rarement complètement. Des souvenirs terribles restent gravés en lui, et risquent de l'isoler pour toujours. Combien de nuits, Malia et ces 25 000 enfants se réveilleront-ils en sueur, persuadés qu'aujourd'hui encore, personne ne veut d'eux ?

Mesdames, Messieurs, nous aurions aimé vous dire que l'histoire de Malia se termine bien. Nous aurions aimé vous dire qu'après quatre ans d'errance, à passer de mains en mains, Malia a enfin trouvé une famille, sa famille. Nous aurions aimé vous dire qu'elle tente dorénavant de se reconstruire, avec le soutien d'organismes sociaux, d'équipes psychologiques et, osons rêver, entourée de gens qui l'aiment. Mais non, demain, devant une trentaine de parents, elle tentera de séduire. Elle ne sera pas seule.

La pratique du *rehoming*, si peu connue et pourtant si courante aux États-Unis, vole chaque jour, dans une parfaite indifférence, la vie

de milliers d'enfants. Des vies qui auraient pu être la mienne, la tienne, les vôtres. Mesdames et Messieurs, en faisant connaître devant vous cette pratique si abjecte, nous espérons contribuer à une prise de conscience. Qu'elle conduise les États-Unis à ratifier la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et qu'elle redonne à Malia ce qui lui a été volé : le droit à l'Amour.